



« A.S.B.Rezé Athlétisme »

Le présent règlement doit permettre un bon fonctionnement à l'« A.S.B.Rezé Athlétisme » afin d'aider les dirigeants, entraîneurs, licenciés et parents dans leurs tâches respectives.

Les athlètes représentent le « club » et ils se doivent de donner une bonne image par un comportement exemplaire autant sur le stade qu'en dehors, afin de pratiquer l'athlétisme à l'« A.S.B.Rezé Athlétisme » dans un esprit sportif de compétition.

L'ATHLETE

L'athlète doit savoir faire preuve d'un comportement démontrant ses qualités sportives et citoyennes :

1-Ponctualité :

La ponctualité est une marque de respect envers les autres athlètes, l'entraîneur et les bénévoles qui participent à la vie du « club ». Les retards nuisent à l'activité et perturbent le bon fonctionnement de l'entraînement ou des compétitions.

L'athlète devra idéalement être présent 5 minutes avant l'heure effective du début de l'entraînement, il est demandé de prévenir l'entraîneur ou une personne de l'administratif en cas de retard.

2-Assiduité :

L'athlète devra :

- Participer régulièrement à l'entraînement prévu au programme et ceci de l'échauffement jusqu'à la récupération.
- S'inscrire aux compétitions (auprès de son entraîneur ou d'un responsable administratif) et tenir son engagement de présence ; toute absence est en effet préjudiciable au « club » et donc aux autres notamment lors de compétitions par équipes. En cas d'absence l'athlète doit prévenir les entraîneurs au moins une semaine avant la date de la compétition afin que le club puisse effectuer les formalités administratives et éviter les pénalités financières de la FFA.
- Participer à toutes les compétitions proposées par le club (sauf en cas de force majeure). Ceci afin de valider le travail effectué aux entraînements et ainsi progresser dans la gestion personnelle de chaque athlète (gestion du stress, gestion du temps, etc.)

3-Respect et politesse :

Le respect d'autrui et la politesse sont une nécessité absolue de la vie en communauté. Tous les licenciés se doivent d'adopter un comportement correct. Ainsi sont rigoureusement proscrites toutes manifestations qui conduisent à des actes d'incivilité détériorant les relations de vie commune et les lieux de pratique sportive (violences, vols, etc....). En ce sens des sanctions pouvant aller jusqu'à l'exclusion définitive de l'athlète du « club » pourraient être prises en cas de non-respect de ces règles.

L'athlète devra ainsi :

- Respecter les consignes édictées par les dirigeants et les entraîneurs lors des entraînements et des compétitions lorsque celles-ci ne sont pas contraires à sa sécurité ou à sa santé.
- Respecter ses adversaires.
- Respecter les officiels (juges et bénévoles) lors des compétitions.

4-Tenue du sportif :

Une tenue de sport adéquate **(1)** est indispensable pour la pratique de l'athlétisme. Il est également recommandé d'apporter dans un sac des vêtements **(1)** pour pouvoir s'adapter aux conditions climatiques et/ ou se changer après l'entraînement.

Le port de la tenue officielle du « club » (maillot) est obligatoire lors des compétitions.

(1) Une paire de chaussures de running, un short ou bermuda de sport, un tee-shirt. En cas de pluie ou de froid, un collant ou un bas de survêtement, un sweat ou une veste de survêtement, un vêtement de pluie.

5-Le matériel :

Une collaboration est nécessaire entre les entraîneurs et les athlètes sur l'utilisation du matériel du « club ».

L'athlète devra ainsi :

- Aider à sortir et ranger le matériel avant et après les entraînements.
- Respecter le matériel et les équipements.
- Garder les locaux communs propres (WC, vestiaires ...).

6-Recommandations d'usage :

Il est demandé de ne pas venir s'entraîner avec des objets de valeur, le « club » déclinant toute responsabilité en cas de perte ou de vol. Pour ces mêmes raisons ainsi que pour des raisons évidentes de sécurité, les patinettes, vélos, rollers sont interdits dans l'enceinte du stade.

LES PARENTS

Une collaboration entre les parents et le « club » est primordiale. Ainsi les parents soucieux du développement physique et psychique de leur enfant véhiculé par le sport doivent être en mesure de pouvoir :

- Encourager leurs enfants dans le respect de la présente charte.
- Aider leurs enfants à développer leur esprit sportif.
- Respecter les décisions et l'autorité de l'entraîneur ou des dirigeants.
- Venir aider 1 ou 2 fois par an lors des différentes compétitions.

Tout enfant doit être obligatoirement accompagné et récupéré auprès de l'entraîneur par un parent ou une personne responsable dans le respect des horaires définis. Le « club » décline toute responsabilité en cas de manquement à cette règle.

CONDITIONS D'INSCRIPTION

L'inscription est faite sur présentation d'un certificat médical d'aptitude à la pratique de l'athlétisme en compétition, le paiement d'une cotisation et la fiche d'inscription .

Le montant de la cotisation est fixé annuellement par le « club ». Celle-ci est à régler en début de saison.

En cas d'arrêt volontaire de l'entraînement d'un athlète en cours de saison, aucun remboursement ne sera effectué.